Vol. XVIII. Saint-Boniface, Manitoba, 23 Mai 1889 No. 31.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.



REPRODUCTIONS.

SIC VOS NON VOBIS.

De ma chambre, quand je m'éveille,
Je vois lentement, deux à deux,
Sous l'aiguillon qui les surveille,
En soufflant cheminer les bœufs.

D'un pas régulier, sans relâche,
Au joug appuyant leur front lourd,
L'œil calme, ils poursuivent leur tâche,
Ruminant, bavant tour à tour.

Large ouvert par la dent du coutre,
Le sol se coupe en bruns sillons,
Sur les champs percés d'outre en outre
S'éparpillent les oisillons.

Les bœufs font toujours—Leur flanc fume,
Leurs nasaux aspirant l'air froid
Rejettent l'air chaud dans la brume:
Toujours le soc plonge et va droit.

Le soir vient:—Leur tâche accomplie,
Au logis les bœufs rentrent las,
Le joug pèse, leur jarret plie;
Toujours ils vont du même pas.

Dès l'aube arrachée à leurs sommes
Ils poursuivront leurs durs travaux.
—Et je songe qu'il est des hommes
De qui les destins sont égaux.

Comme les bœufs, ils vont tranquilles.
Travailleurs doux et résignés.
Ils s'acquittent des œuvres viles,
Obscurs, patients, dédaignés.

On croirait que rien ne les touche,
Leur ardeur n'a rien de changeant
Jamais leur zèle n'est farouche,
Leur muet Labeur exigeant.

Le devoir seul est ce qu'ils aiment,
Il suffit à combler leurs vœux;
Le grain le plus pur, ils le sèment,
Les épis ne sont point pour eux.

THIÉBAULT SUSON.

Publiés dans l'*Illustration* de Paris.

PENSÉES.

—L'homme ne peut commander aux faits, mais il peut toujours sauver les principes dans son cœur.

—L'amour de la patrie est avec l'amour de l'Eglise, le sentiment le plus sacré du cœur de l'homme.

—Un proverbe tyrolien dit que l'aumône faite après la mort vaut à peine du plomb; que l'aumône faite en mourant vaut à peine de l'argent; mais que l'aumône faite en santé vaut de l'or.

—Quand on est jeune, on se croit capable de tout soutenir et de tout supporter; mais à mesure que l'on vieillit, on découvre dans les choses des difficultés qui nous font sentir notre faiblesse et le besoin que nous avons du secours de Dieu.

—Oh! oui, je suis sûr que la Providence a des trésors de petites joies secrètes, de petits bonheurs mystérieux pour les êtres dont le sort nous paraît le plus lamentable. Il y a des mousses qui germent sur des rochers nus; il y a des fleurs qui naissent dans les mines souterraines et se développent dans les ténèbres; il doit y avoir aussi des fleurs d'espoir et de consolation qui surgissent dans le deuil des âmes désolées.—F. X. MARMIER.

MÈRE ET FILLE SONT SŒURS.

Les belles-mères ont défrayé les vaudevilles et les petits journaux pendant quinze années du règne de Louis-Philippe. On tirait dessus de tous côtés; et les belles-mères continuaient à porter des *anglaises* et des chapeaux à la cabriolet, se disant que la mode viendrait peut-être un jour de les laisser tranquilles.

1848 apporta une courte trève à leurs maux; les discours de Ledru-Rollin et l'impôt de quarante-cinq centimes suffirent à défrayer les gazettes; on s'occupa d'Armand Marrast, de madame Flocon; et on laissa respirer les belles-mères.

Mais, après le coup d'Etat, les sujets manquèrent bientôt aux *échotiers*, et les épigrammes contre les belles-mères se mirent à refleurir dans le *grand silence*.

Il y eut, toutefois des entr'actes. La guerre de Crimée, la guerre d'Italie, la campagne du Mexique furent pour les plus respectables dames autant de diversions utiles. Elles se croyaient oubliées à jamais après la défaite de 1870 et les orages de la Commune. Point. A peine le maréchal de MacMahon eut-il démissionné, à peine le bâtonnier Grévy fut-il arrivé à la magistrature suprême que le *Sphinx*, le *Masque de fer*, et tous les échotiers à leur suite reprirent, avec toute la furie d'un essaim de guêpes, la guerre impie aux mères de celles qui préparent la revanche.

Qu'est-ce donc qu'une belle-mère?

La belle-mère a élevé la gracieuse personne pour laquelle votre cœur a battu.

Si vous avez pour compagne une jeune femme honnête, dévouée, gracieuse et quelque peu naïve, c'est à votre belle-mère que vous le devez.

C'est par son économie bien entendue, par les privations qu'elle s'est imposées, que sa fille a pu être suffisamment dotée. La toilette de votre femme, le trousseau de votre premier-né sont le fruit de ses veilles et de ses renoncements. Ayons le courage de le dire, la belle-mère, c'est l'ange de la famille.

Marcelin, que j'ai rencontré hier à Royan, se promenant tout rêveur sur la plage, est peut-être le seul homme qui ait des raisons sérieuses d'incriminer sa belle-mère, et cela pour avoir voulu s'en passer. S'il n'avait essayé de tourner la difficulté, s'il s'était résigné à ne pas faire exception, il aurait aujourd'hui une véritable belle-mère, et son bonheur serait assuré.

—Quelle mine de possédé! m'écriai-je en le voyant.

—Ah! mon ami, balbutia-t-il, si tu savais!

—Parle. Je suis ici pour t'écouter, te consoler, te sauver, si c'est possible.

Il poussa un profond soupir.

—Qui m'eût dit cela, l'année dernière? ajouta-t-il. C'est ici même, dans ce riant casino, que s'est décidé mon malheur. J'avais rencontré à Bordeaux deux petites créoles qui venaient de débarquer, une veuve et sa fille En les voyant, mon ami, on songeait à cette annonce fallacieuse: "*Mère et fille sont sœurs!*" Veuve à vingt-huit ans, Mme Diamanty venait à Paris, Il lui avait fallu trois ans pour mettre ordre à ses affaires. Elle n'en avait pas trente-deux quand je la découvris sur les allées de Tourny, et sa fille, mon épouse actuelle, venait d'atteindre sa seizième année. Deux boutons de roses évadés de la Martinique. Je suis resté deux mois sans savoir si j'aimais la mère ou si j'étais fou de la fille, je les faisais danser tour à tour; l'une et l'autre prenaient indifféremment mon bras. Mme Diamanty est la femme la plus aimable, la plus alerte qu'on puisse rencontrer.

—De quoi te plains-tu!

—Je me plains de cela précisément. Ah! que n'ai-je une belle-mère comme les autres, revêche, acariâtre, me faisant à chaque instant de la morale!

—Je ne comprends pas du tout.

—Tu vas comprendre.

"Madame, dis-je un soir à Mme Diamanty, quand vous remarierez-vous?

"—Jamais, répondit-elle.

"—Mais mademoiselle votre fille!

"—Ma fille se mariera parce qu'il faut faire comme tout le monde. J'ai payé mon tribut, elle doit en faire autant.

"—Alors, si je vous demandais sa main?

"—Je crois que vous lui plaisez, et je ne ferais aucune difficulté de vous l'accerder.

"—Quelle âge avez-vous?

"—Trente-trois ans.

"—On aura vu rarement un gendre plus âgé que sa belle-mère......

"—Oh! vous n'êtes pas une belle-mère, vous......

"—En effet, le rôle me conviendrait peu.

"—Vous êtes et vous resterez la sœur de ma femme.

"—C'est convenu.

—Et tu as épousé?

—J'ai épousé la plus délicieuse créature que l'on puisse rêver, un sylphe, une houri; il y a des moments où je me détourne pour respirer, dans la crainte qu'un souffle ne la fasse envoler.

—Et la mère?

—La mère est restée ce qu'elle était, rieuse, enjouée, avide de plaisirs. Souvent ma femme passerait la soirée à la maison, au coin du feu; mais ma belle-mère veut aller au bal, au théâtre. Il faut que sa fille sorte pour l'y conduire, et moi aussi par conséquent. Si je risque parfois une observation, Mme Diamanty me répond d'un ton fâché:

—Mais, mon ami, vous êtes un petit vieux! Si je vous avais cru si grave, je ne vous aurais pas adopté pour gendre! Je suis jeune, moi, je veux m'amuser. Restez chez vous, si cela ne vous convient pas!

Marcelin leva les yeux au ciel et continua:

—Elle monte à cheval tous les matins. L'hiver, il faut la conduire à Monaco; l'été à Dieppe, à Trouville. Elle est abonnée aux mercredis du cirque. Elle va aux bals six fois par semaine. Elle ne fait que rire et que chanter.

—Cela passera avec l'âge.

—Avec l'âge! tu es bon, toi. Puisque j'ai dix-huit mois de plus qu'elle. Mais ce n'est pas tout. Tu comprends qu'avec sa beauté, ses allures et ce geure de vie, elle a un grand nombre de soupirants. L'un deux, le vicomte de Malefer, est continuellement sur ses talons, à ce point qu'il y a eu des commentaires assez malveillants sur cette intimité. J'ai cru devoir faire quelques observations au vicomte, qui s'est écrié: "Monsieur, si vous pensez que j'aie été assez heureux pour compromettre votre belle-mère, n'hésitez pas à m'accorder sa main. J'en suis fou, et elle me désespère!"

—Eh bien! as-tu plaidé pour le vicomte?

Marcelin fit un haut-le-corps.

—Le marisge, dit-il, comporte une dot et des espérances. Mon rôle est d'empêcher Mme Diamanty d'avoir des enfants qui viendraient rogner la part de ceux que je compte avoir moi-même, et non de la pousser à une nouvelle union qui dépouillerait ma femme.

—J'avoue que la situation est difficile.

—Et cette évaporée, cette folle me rit au nez quand je veux parler sérieusement. Hier, j'avais amené la conversation sur les devoirs des parents, quand elle m'interrompit par un bâillement accentué.

—Vraiment?

—Et sais-tu ce qu'elle m'a dit?

—Quelque chose de drôle?

—Elle m'a dit, en me tournant le dos: "Mon gendre, vous êtes une véritable belle-mère!"

AURÉLIEN SCHOLL.

BUFFALO BILL A L'EXPOSITION DE 1889.

Que vient faire à Paris, Buffalo Bill? demande le *Figaro*. Il vient initier les Parisiens, dans une exhibition, tellement grandiose, que ce que Paris a vu d'analogue jusqu'ici ne saurait lui en donner une idée, aux scènes de la vie actuelle du Far West.

Sur un terrain de 55,000 mètres gracieusement concédé par le général Saussier, gouverneur militaire de Paris,—qui savait qu'à la suite des exercices du colonel Cody à Londres la cavalerie anglaise avait subi de sérieuses modifications, et qui ne pouvait oublier la participation de l'Amérique à notre Exposition,—se dessinent de vastes jardins où sera le campement de plus de trois cent cinquante Indiens: Sioux, Comanches, trappeurs et pionniers Canadiens, et s'élèvent des tribunes, avec loges, où vingt mille personnes commodément assises auront devant elles une piste dans laquelle douze cents chevaux pourraient évoluer à l'aise. Qu'on ne s'attende à trouver là ni un seul clown, ni un seul acrobate!...On ne verra aucun des types traditionnels de l'Hippodrome ou des cirques. Nous assisterons à une représentation sérieuse et dramatique de la lutte de la civilisation contre les forces rudes et sauvages du Far West.

A côté des blancs qui font partie de la "Compagnie," les Indiens ne sont donc pas les personnages les moins intéressants. Prisonniers aujourd'hui, ils comptent à leur tête deux des chefs de la guerre de l'Ouest: Red-Shirt (la Chemise Rouge) et Rocky-Bear (l'Ours des Roches.) La plupart n'ont pas fait partie des exhibitions de Londres; j'ajoute qu'ils n'ont consenti à venir en France que sur la promesse formelle d'être ramenés aussitôt après dans leur pays.

Cavaliers sans rivaux, ils montent avec une aisance invraisemblable les chevaux sauvages sans s'émouvoir de leurs bonds désordonnés. On les verra arriver à fond de train, poussant des cris de guerre qui se mêleront au hennissement des montures, et s'arrêter brusquement, au commandement, devant les tribunes. A un autre signal, ils repartiront si vite qu'en moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire l'arène ne sera plus qu'un vaste désert...A côté de ces Indiens, qui ne feront pas seulement la course, mais qui chasseront le buffle—trente de ces animaux étant spécialement amenés—et prendront au *lasso* les cerfs et les chevaux sauvages, d'autres spécimens des races sauvages américaines nous initieront à la vie de ces pays. Nous n'assisterons pas, en un mot, à une exhibition de quelques individus, mais à celle de tout un peuple...

Que dirons-nous encore? Les constructions s'élèvent rapidement à Neuilly, dans le prolongement de l'avenue de Villiers, et les nombreux promeneurs qui passent à côté de la Porte-Maillot les ont déjà vues. Tout sera prêt pour le 19 mai, jour fixé pour l'inauguration, car c'est le 10 mai qu'arrivera au Hâvre, par un paquebot spécial, le millier d'êtres vivants—hommes et bêtes—qui compose la "Compagnie."....

Si le succès de Buffalo Bill à Paris égale celui qu'il a remporté à Londres, alors qu'il ne possédait pas une troupe aussi nombreuse, il sera colossal. La reine d'Angleterre, qui, pourtant, n'honore jamais de sa visite aucun spectacle, s'est rendue plusieurs fois applaudir l'ancien colonel, et le prince et la princesse de Galles ont été les spectateurs assidus de ses exercices. Quant au grand-duc Michel de Russie, qui est actuellement notre hôte, il s'est montré si enthousiasmé qu'il est descendu un jour dans l'arène et qu'il a pris part aux courses sous le deguisement d'un *cow-boy*.

Buffalo Bill a l'intention de faire deux exhibitions publiques par jour: l'une dans l'après-midi, l'autre le soir, à huit heures; et pour cette dernière, les arènes et le campement seront éclairés par un nouveau système d'éclairage électrique qui donnera une intensité égale à celle de 180,000 bougies, avec projection jusqu'au sommet de la Tour Eiffel. Chaque représentation ne durera pas plus d'une heure; un immense promenoir permettra aux spectateurs de circuler; enfin ils auront, pour se reposer et se désaltérer, un certain nombre de cafés. Tout a été prévu, en un mot—surtout les moyens de transport. Outre les omnibus, le chemin de fer de ceinture et les fiacres, des services de voitures publiques seront spécialement mis à la disposition des visiteurs.

Go ahead!—comme disent les Américains, et bon succès à Buffalo Bill, qui, en attendant qu'il devienne un type parisien, est décidément une physionomie bien américaine.

Le Manitoba.

Jeudi, 23 Mai 1889.

Nouvelles Politiques.

LE LIEUT.-GOUVERNEUR ROYAL.

Son honneur le lieut.-gouverneur Royal est parti de Régina pour visiter officiellement les provinces d'Alberta et de Saskatchewan. Entre autres principaux endroits où son honneur se rendra nous pouvons mentionner Saint-Albert, Edmonton, Battleford et Prince-Albert.

L'ÉLECTION DE COMPTON.

L'élection du comté de Compton s'est terminée jeudi par la victoire éclatante de M. R. H. Pope, le fils du regretté ministre des chemins de fer. Sa majorité s'est élevée à plus de 800 voix.

C'est une grande et importante victoire pour le parti conservateur, et une nouvelle défaite pour les libéraux, car le nouvel élu arbora hardiment le drapeau de la protection tandis que ses adversaires ont essayé de démontrer les bienfaits de la reciprocité illimitée.

Le comté de Compton est composé en grande majorité d'Anglais protestants, et la lutte qui vient de finir montre combien les fanatiques de Toronto trouvent peu d'écho dans la minorité protestante de Québec. Malgré quelques efforts isolés, il n'a pas même été question de l'affaire des Jésuites.

LE MINISTÈRE GREENWAY APPRÉCIÉ.

Nous lisons dans un des derniers numéros du *Canadien* de Québec ces lignes significatives :

" Le gouvernement du Manitoba continue à ne pas se distinguer par son respect pour la probité politique. Il vient de répudier les obligations et engagements contractés par la législature de cette province et confirmés par M. Greenway lui-même après son arrivée au pouvoir. Les journaux financiers de Londres déclarent hautement que si les institutions provinciales peuvent servir à de telles fins, toute valeur garantie par les provinces sera rejetée avec dédain sur le marché monétaire......................................"

WINNIPEG-CENTRE.

Comme nous nous y attendions, l'élection de l'hon. trésorier-provincial McMillan, dans Winnipeg Centre, s'est faite par acclamation, samedi.

Comme citoyen, l'hon. M. McMillan est très-estimé. Il nous reste à voir ce qu'il sera comme homme public faisant partie du ministère Greenway-Martin.

L'APPARENCE DE NOS CAMPAGNES

De tous les côtés, dans la province, nous viennent les meilleures nouvelles de l'apparence des grains qui ont été mis en terres. Le printemps étant venu encore plus à bonne heure cette année que d'ordinaire, les semailles ont été faites plus tôt, et, depuis, la température n'a pas cessé d'être favorable. Aussi, est-ce avec un bien légitime contentement que nous regardons ces vastes champs tout couverts de la plus riche verdure.

Dans toutes les paroisses, on a ensemencé une plus grande étendue de terrain que par les années dernières. Ceci veut dire production plus considérable, et exportation supérieure même à celle de 1887, si les conditions de température continuent d'être bonnes. Chose certaine, c'est que le gros de la récolte se fera avant que les gelées de la fin d'août qui ont déjà été pour nos cultivateurs la cause de pertes, puissent nous arriver.

Nous voyons que des excursions se feront les 6, 13, 18 et 27 du mois prochain pour ceux de nos compatriotes de la province de Québec qui veulent visiter nos provinces. Nous en sommes heureux ; que l'on vienne en masse voir, juger par soi-même des immenses avantages que Manitoba offre à la classe agricole. Aussi nous invitons spécialement quelques uns de nos confrères qui semblent s'être imposé la tâche d'enrayer le mouvement qui se fait en notre faveur depuis quelque temps surtout

ASSOCIATION ST-JEAN-BAPTISTE DE MANITOBA.

Dimanche dernier, a eu lieu, à l'hôtel-de-ville de Saint-Boniface, l'élection annuelle des officiers de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Manitoba. La séance a été présidée par M. Roger Marion, M. P. P., et M. Emile Jean agissait comme secrétaire.

L'élection donna le résultat suivant :—

Président, M. H. F. Despars ;

1er vice-président, M. Hormisdas Béliveau ;

2nd vice-président, M. le Dr J. H. O. Lambert ;

Secrétaire-cerrespondant, M. Henri Royal ;

Assistant sec.-correspondant, M. Médéric Cyr ;

Secrétaire-archiviste, M. Emile Jean ;

Assistant sec.-archiviste, M. J.-Bte Lévesque ;

Trésorier, M. Télesphore Pelletier ;

Assistant trésorier, M. Antoine Gauvin ;

Médecins, MM. les Drs Fafard et Dame ;

Bibliothécaire, M. J.-Bte Leclerc ;

Commissaires-ordonnateurs, MM. Cléophas Marcoux, Joseph Senez et Edouard Guilbault

Comité de régie—Les anciens présidents : l'hon. sénateur Girard, l'hon. juge Dubuc, l'hon. Joseph Royal, l'hon. A. A. C. LaRivière, l'hon. juge Prud'homme, l'hon. J. E. P. Prendergast, MM. T. A. Bernier, L. J. A. Lévêque, Félix Chénier et MM. Edmond Marcoux, David Joyal, Théophane Bertrand, S. A. D. Bertrand, Joseph Turenne, François Gingras, F. E. Verge, L. P. Prud'homme, Fabien Soucy, J. Ernest Cyr, Napoléon Bétournay et Edmond Trudel.

INSTITUTIONS DES RR. SS. DE LA CHARITE.

Les agrandissements faits à l'ancien couvent de Saint Boniface avancent rapidement. Une partie de cette nouvelle construction servira de chapelle, tandis que l'infirmerie des Révdes Sœurs sera dans une autre partie, et le reste sera affecté au développement de l'œuvre de l'orphelinat.

Outre ces agrandissements, nombre de nos lecteurs, nous supposons, savent que les couvents de Sainte-Anne, Saint-Norbert et Saint-François-Xavier se trouvent dans l'heureuse nécessité d'agrandir leurs établissements.

L'immigration nécessite ces travaux considérables en augmentant le chiffre des populations.

CONFLAGRATION A QUEBEC.

Saint-Sauveur incendiés.

Dans la nuit de mercredi à jeudi dernier, vers dix heures et demie, le feu se déclarait dans une maison appartenant à la veuve McKennon, bouchère, située sur le côté nord de la rue St-Valier, St. Sauveur, Québec, et prenait de suite, grâce au vent violent qui soufflait alors, des proportions inquiétantes, sans toutefois faire prévoir une conflagration aussi considérable que celle que nous avons à enrégistrer.

Les pompiers de St-Sauveur se rendirent en toute hâte sur le théâtre de l'incendie et firent des efforts héroïques pour le maîtriser, mais sans succès.

L'élément destructeur, allait toujours en augmentant et du côté droit de la rue St-Valier se communiqua au côté gauche avec une rapidité effrayante. On s'aperçut vite qu'avec les moyens de protection que possède le village de St-Sauveur, il serait absolument impossible d'arrêter les progrès du feu.

On se décida alors à demander le secours de la brigade du feu de Québec et vers minuit l'alarme était sonnée à la boîte 45, coin des rues St-Joseph et St-Anselme.

Les pompiers furent prompts à répondre à l'appel, mais rendus à la rue St-Anselme ils s'aperçurent que leurs services étaient requis en dehors de la cité.

Cela causa d'inévitables retards, peu longs il est vrai, mais qui dans le cas d'un incendie comme celui qui sévissait alors, sont des siècles. Et pour ajouter à tous ces malheureux contretemps, à peu près vers minuit, une alarme était donnée à la boîte 36, pour un incendie qui s'était déclaré à St-Roch.

Lorsque l'incendie de St-Roch fut terminé, l'eau de la ville put être utilisé.

Vers deux heures et demie un détachement de la batterie B est descendu sur le théâtre de l'incendie et a porté un secours des plus appréciables à la population.

Voici le théâtre que l'élément destructeur a parcouru :

Toutes les bâtisses qui s'élevaient sur le terrain Bédard sont réduites en cendres, excepté celles qui se trouvent à l'est de la rue St-Ambroise. Tout le côté nord de la rue Chenest, à l'exception d'une seule maison, est détruit. Toute la partie comprise entre la rue Massue et la rue St-Valier, n'existe plus, à l'exception des maisons situées, entre la résidence des Pères Oblats, et la rue St-Pierre, de la halle neuve et d'un restaurant et d'une maison en bois qui sont à l'ouest du marché.

On a pu épargner le côté nord de la rue St-Valier, ainsi que le côté sud compris entre la rue St-Luc et la rue St-Michel ; tout le reste est consumé jusqu'à la barrière.

Voyant que la conflagration allait prendre des proportions alarmantes, la batterie B se mit à faire sauter des maisons sur la rue St-Louis afin d'arrêter la marche de l'élément dévastateur. Un baril de poudre fut déposé dans une maison, près de la rue Massue, et l'on mit le feu à une fusée. L'explosion retardant, on crut que la fusée était trop vieille et qu'elle s'était éteinte. Le major Short et le sergeant Waleck entrèrent alors dans la maison pour s'assurer de la chose ; mais au moment où ils franchissaient le seuil de la porte, la maison sauta et s'écroula en faisant un fracas terrible. Le major Short fut enseveli sous les débris. Les hommes de la batterie tentèrent de lui porter secours, mais en vain : ils furent obligés de rebrousser chemin, ils étaient aveuglés par la fumée et menacés d'être brûlés vifs par les flammes qui se dégageaient de cette maison et de plusieurs autres maisons voisines, que l'incendie venait d'envahir. Ce n'est que deux ou trois heures après qu'ils purent faire jouer une pompe, éteindre les flammes dévorantes et déblayer le terrain. Ils parvinrent, après beaucoup d'efforts, à découvrir le corps du major qui n'était plus pour ainsi dire qu'un amas de cendres ou d'os calcinés. Ses restes ont été transportés à la citadelle.

Le sergent Waleck a été lancé à plusieurs pieds en l'air et est venu tomber au milieu des ruines d'une maison voisine. Il respirait encore ; on s'empressa de le transporter à la salle du conseil où un médecin fut appelé aussitôt. De là le brave soldat fut transporté à l'hôpital où il mourut peu de temps après son arrivée, sans avoir repris connaissance.

Près de quatre à cinq milles personnes se trouvent sans logis et sans pain.

L'incendie ne s'est terminé qu'à trois heures de l'après-midi, à la barrière qui a été consumée, ainsi que la maison du gardien.

Les flammes ont exercé leurs ravages pendant seize heures.

On estime à plusieurs centaines le nombre des maisons incendiées et les pertes sont évaluées à un demi-million de piastres.

Nouvelles Religieuses.

—Plusieurs nominations d'évêques viennent d'être faites en France : M. l'abbé Gilly succède à Monseigneur Besson, sur le siège de Nimes ; M. l'abbé Servonnet est nommé à Digne ; M. l'abbé Berthet, à Gap ; M. l'abbé Baptisfolier, à Mende. Quatre évêchés restent encore vacants. Ce sont ceux de Soissons, Saint-Brieuc, Laval et Saint-Dié.

—Le prochain consistoire secret à Rome est fixé à demain, 24 mai, et le consistoire public au 27 mai.

—Il n'est pas nécessaire que les scapulaires touchent le corps immédiatement ; on peut les porter sur quelque vêtement.

—Notre Saint-Père le Pape Léon XIII accorde une indulgence plénière au prêtre qui célèbre sa première messe et à ses consanguins jusqu'au troisième degré inclusivement, s'ils assistent à sa messe. Sa Sainteté accorde aux autres assistants une indulgence de sept ans et de sept quarantaines.

—M. l'abbé Campeau, curé de Saint-Alphonse, Man., doit partir dans quelques jours pour aller donner une mission à l'ouest de sa paroisse, jusqu'à l'extrémité ouest de la province.

—Le Révérend Père Damien, si bien connu comme l'apôtre des lépreux à Molokoi, est mort à Kallawa, Hawaï, le 10 avril. Le Père Damien naquit en Belgique en 1840. et se rendit à Hawaï, en 1864. Durant 16 ans il se consacra à l'établissement des lépreux à Molokoi où il contracta la terrible maladie qui le conduisit au tombeau.

—Voici quels sont les 22 plus anciens archevêques et évêques de la catholicité :

Mgr G. B. Allen Collier, évêque titu. de Drusipar, février 1840 ;

Mgr P. R. Kenrick, arch. de St-Louis, 24 avril 1841 ;

Mgr le Pape, préconisé arch. de Damiette, 17 janvier 1843 ;

Mgr V. Tizzani, pat. d'Antioche, 3 avril 1843 ;

Mgr F Salvini, arch. de Camérino, 19 juillet 1843 ;

Mgr L. Moccagata, év. tit. de Zénopolis, 8 mars 1844 ;

Mgr de Murphy, arch. d'Hobart-Town, 16 décembre 1845 ;

Mgr F. Mazzuoli, év. de St-Séverin, 21 décembre 1846 ;

Mgr L.-N. de Calabiana, arch. de Milan, 12 avril 1847 :

Mgr T. McCarthy, év. de Clogne, 1 septembre 1847 ;

Mgr Raph d'Ambrosio, arch. de Durazzo, 17 décembre 1847 ;

Mgr F Gandolfi, év. tit. de Doliche, 14 avril 1848 ;

Mgr T. de Bianchi Dottula, arch. de Trani, 22 décembre 1848 ;

Mgr Grégoire Ata, arch. d'Ermèse, 20 février 1849 ;

Mgr T. Kelly, év. de Derry, 3 juillet 1849 ;

Mgr B. Salvado, ex-év. de Victoria, 15 août 1849 ;

Mgr Ant. de Stefano, év. tit. de Benda. 28 août 1849 ;

Mgr J. A. Baudri, év. tit. d'Arithuse, 28 septembre 1849 ;

Mgr T. Selitti, ex-év. de Melfi, 5 novembre 1849 ;

Mgr A. Taché, arch. de St-Boniface, 20 juillet 1850 ;

Mgr le cardinal Després, arch. de Toulouse, 3 octobre 1850 ;

Mgr Lacarrière, ex-év. de Basse-Terre, 4 octobre 1850.

Choses et Autres.

—On découvre tous les jours des complots contre la vie du czar en Russie. Dernièrement encore on a découvert une grande conspiration ourdie par les officiers de l'armée. Plusieurs arrestations ont été faites et on a pris sur les prisonniers des papiers qui établissent d'une manière claire qu'il y avait un complot pour tuer l'empereur. On a aussi trouvé plusieurs bombes de dynamite.

—Le chiffre de tous les différents corps de ville et de campagne qui camperont cet été est de 19,225 hommes et se répartit comme suit :

Ontario, 8,855 ;
Québec, 6 146 ;
Nouvelle-Ecosse, 1,932 ;
Nouveau-Brunswick, 1.304 ;
Manitoba et Nord-Ouest, 430 ;
Ile du Prince-Edouard, 327 ;
Colombie Anglaise, 230.

—La rumeur circule que James Gordon Bennett, accompagné d'un ami, est parti pour Khartoum depuis trois semaines.

On dit que le voyage a été entrepris à la suite d'un pari fait dans le Club Menton, de Paris, entre un officier qui avait fait partie de l'armée égyptienne et le propriétaire du *New York Herald*, ce dernier disant qu'il pouvait rendre visite au Mahdi et revenir sain et sauf.

Une autre rumeur est que par un message, on aurait appris que le fameux Gordon est encore en vie entre les mains du Mahdi qui demande une rançon d'un million de francs. M. Bennett aurait résolu d'aller le délivrer. On dit que le voyageur est rendu au Caire.

—Le bruit court dans les plus hauts cercles politiques qu'il se prépare une surprise diplomatique qui fera sensation en France. Les quelques allusions mystérieuses à cette éventualité n'ont pas encore éclairé le public. Il se pourrait que le ministère Crispi fût renversé par la chambre italienne et remplacé par un nouveau cabinet qui se dégagerait de l'alliance allemande pour se rapprocher de la France. Il existe en Italie une agitation puissante et bien organisée dans le sens indiquée ci-dessus et il est possible qu'elle soit le prologue d'un revirement complet dans les relations franco-italiennes.

—On a lancé à Owen Sound, un magnifique steamer en acier que la compagnie du Pacifique y a fait construire pour mettre sur la ligne entre Owen Sound et Port-Arthur.

Ce steamer a reçu le nom de *Manitoba ;* il mesure 305 pieds de long, peut recevoir 73,000 minots de grain et transporter confortablement 400 passagers.

C'est, dit-on, le plus beau vaisseau en fer qui ait été construit dans le pays. Le *Manitoba* commencera sa ligne dans un mois environ.

—Il vient d'entrer un sauvage dans le ministère des affaires des sauvages à Ottawa.

Ce nouvel employé civil se nomme David Osagee et appartient à la tribu des Chippewa, de l'île Walpole.

Il a passé avec succès ses derniers examens devant la commission du service civil, et on l'a placé dans le bureau des comptables du département des sauvages.

L'hon. A. G. B. Bannatyne, de Winnipeg, est mort samedi dernier à Saint-Paul en revenant du Texas où il avait passé l'hiver.

Toute notre population connait le rôle important qu'il a joué dans le Nord-Ouest. Il vint dans ce pays en 1846 comme employé de la Baie d'Hudson et en 1851 commença à exercer le commerce à son propre compte.

Pendant les troubles de 1869-70, il prit une part active à la défense des droits de nos populations. Avant cela, il avait fait partie du conseil d'Assiniboia.

En 1872, il fut nommé membre du Conseil du Nord-Ouest, position qu'il garda jusqu'à ce que la forme du gouvernement fut changée. En 1875, il fut élu pour représenter le comté de Provencher aux communes.

M. Bannatyne était estimé de tous, et sa mort causera un profond regret à ceux d'entre nous surtout qui l'ont connu en relation d'affaires ou autres.

Il était âgé de soixante ans.

Les funérailles ont eu lieu mardi à Winnipeg. De longtemps nous n'avions vu un cortège funèbre aussi imposant.

Correspondance.

Influence d'une Association Athletique sur les mœurs publiques.

Monsieur le Directeur,

Quel est le but ordinaire d'une association athlétique ? C'est de procurer à la jeunesse une série d'amusements propres à la délasser d'un travail quotidien qui, quelquefois, est assez pénible. Une association qui tend vers un tel but ne peut être, en effet, rien moins que louable, et mérité l'encouragement de tous les citoyens qui s'intéressent quelque peu à posséder dans leur ville une jeunesse forte, active, travaillante, et d'une moralité exemplaire ; une jeunesse qui s'accoutume de bonne heure à lutter avec honneur dans tous les combats de la vie.

Une association comme celle qui vient de se former dans notre petite ville ne procure-t-elle pas tous ces avantages ? Inutile de démontrer ici ce que nous avançons. D'ailleurs, les faits le prouvent déjà, et plus tard, ils le prouveront encore bien haut. Avant la formation d'une telle association on voyait une foule de jeunes gens, surtout le soir, soit se promener nonchalamment, ou entretenir une conversation plus ou moins suivie, et on finissait toujours par entrer dans une auberge, pour y terminer la soiree. Tous le savent, tous en ont été témoins, tous en ont déploré les conséquences : aussi, il serait inutile d'affirmer le contraire. La Ligue du Sacré-Cœur est venue jusqu'à un certain point établir un courant contraire. D'un autre côté, l'Association est, on peut le dire, le complément de cette grande œuvre.

La nouvelle association vient de remédier comme par enchantement à tous ces maux : en effet, le lieu de rendez-vous pour tous les jeunes gens, au lieu de se faire dans les hôtels, se fait maintenant soit sur le terrain des jeux, soit à la salle de l'Association, où l'on peut prendre toutes sortes d'exercices corporels. Mais le secret principal pour faire fonctionner cet état de choses est, sans contredit, la question pécuniaire. C'est pourquoi les membres du conseil ont cru que les citoyens de Saint-Boniface seraient bien aises de sacrifier une somme minime, pour procurer à leurs jeunes gens ces amusements innocents. En effet, la plupart des membres honoraires ont compris tout le bien qu'ils pouvaient faire, en donnant généreusement leur obole.

Mais il n'y a pas de règle générale sans exception : il s'en est rencontré quelques-uns (et ce ne sont pas des plus pauvres), qui n'en ont pas voulu entendre parler. Heureusement que c'est le petit nombre ; ils comprendront bientôt, nous en sommes convaincus, que leurs idées sur ce sujet avaient été faussées, et ils donneront sans hésiter les quelques centins qu'on ose leur demander. Cette somme, bien minime pour eux, est pour l'Association d'un prix considérable.

Votre tout dévoué,

L. G.

Saint-Boniface, 22 mai 1889.

PERSONNEL.

S. G. Mgr. l'Archevêque est revenu lundi de son voyage au Portage-du-Rat.

L'hon. M. LaRivière est parti dimanche pour Ottawa, où il devra séjourner une dizaine de jours avant de revenir à Saint-Boniface.

—M. Jules Royal, employé au bureau des terres de Manitou, est transféré au bureau de Régina. M. Royal doit partir samedi pour se rendre à son nouveau poste.

"The Real Property Act of 1885"

AND AMENDMENTS THERETO.

John Baird, of the City of Winnipeg, in the Province of Manitoba, Hotel-keeper, has applied to bring the land described at the foot hereof under the above Statute ; and the Registrar-General has directed notice of the application to be served on you by publication, and has appointed 40 days from such service by publication, after which time, unless a caveat has been lodged forbidding the same, the land will be brought under the operation of said Act by issuing a certificate of title to the applicant or to whom he may appoint and you will thereafter be forever estopped and debarred from setting up any claim to or in respect of said land.

Dated at the Land Titles Office at Winnipeg, this 18th day of May 1889.

LAND REFERRED TO.

The South West quarter and South half of the North West quarter of Section twenty-seven, Township seven, Range one West of the Principal Meridian.

To Jérôme St. Luc alias Repentigny, of St. Boniface, —

Take notice that the above applicant claims title under a tax deed.

L. W. COUTLÉE,
Registrar-General.

2ins 23.5.89



Soumissions pour un Permis de couper du bois dans la Province de Manitoba.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné et marquées "Soumission pour un permis de couper du bois de corde," seront reçues à ce département jusqu'à midi, Lundi, le 27 Mai courant, pour un permis de couper du bois de corde à partir de cette date jusqu'au 1er Mai 1890, sur la section 11, township 13, rang 6, à l'est du 1er méridien, dans la province de Manitoba. Les règlements d'après lesquels un permis sera accordé peut être obtenu au bureau des bois de la Couronne à Winnipeg. Chaque soumission doit être accompagné d'un chèque accepté payable à l'ordre du sous-ministre de l'intérieur, pour le montant du bonus que le soumissionnaire est prêt à payer pour le permis. Les soumissions faites par télégramme ne seront pas considérées.

JOHN R. HALL,
Secrétaire.

Département de l'Intérieur, Ottawa, 3 mai, 1889.

1ins.23 5. 89.



SOUMISSIONS.

DES SOUMISSIONS cachetées, marquées "Provisions et luminaire pour la Police à Cheval," et adressées à l'Hon. Président du Conseil Privé, Ottawa, seront reçues jusqu'à midi de mardi le 18 juin 1889.

On pourra obtenir des formules imprimées de soumission, contenant tous les renseignements quant aux articles et les quantités approximatives requis, en s'adressant à aucun des postes de la police à cheval dans le Nord-Ouest, ou au bureau du soussigné.

Aucune soumission ne sera reçue à moins d'être faite sur ces formules imprimées.

On ne s'engage d'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque *accepté* par une banque canadienne, pour une somme *égale à dix pour cent* de la valeur totale des articles offerts, lequel chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de se faire, ou s'il néglige de compléter le service entrepris. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis.

Il ne sera rien payé aux journaux qui publieront cette annonce sans y avoir été d'abord autorisés.

FRED. WHITE,
Contrôleur,
P. C. N. O.

Ottawa, 10 mai 1889. 2ins.20.5.89.

DES SOUMISSIONS cachetées, marquées "Effets d'habillement pour la Police à Cheval," et adressées à l'Hon. Président du Conseil Privé, Ottawa, seront reçues jusqu'à midi de samedi le 31 mai 1889.

On pourra obtenir des formules imprimées de soumission, contenant tous les renseignements quant aux articles et les quantités requis, en s'adressant au soussigné.

Aucune soumission ne sera reçue à moins d'être faite sur ces formules imprimées. On pourra voir des échantillons de tous les articles au bureau du soussigné.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque *accepté* par une banque canadienne, pour une somme *égale à dix pour cent* du total de la soumission, lequel chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il néglige de compléter le service entrepris. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis.

Il ne sera rien payé aux journaux qui publieront cette annonce sans y avoir été d'abord autorisés.

FRED. WHITE,
Contrôleur,
P. C. N. O.

Ottawa, 8 mai 1889. 2ins.20.5.89.



AVIS.

Municipalite de St. Boniface.

Vente de Terrains pour Arrérages de Taxes.

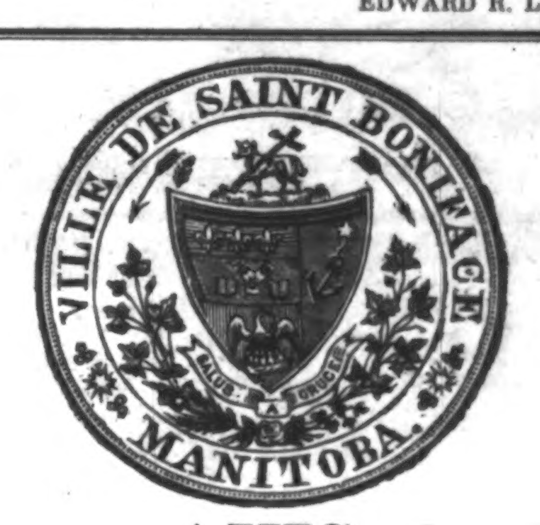
En vertu d'un mandat émané par le Préfet de la Municipalité de Saint-Boniface, dans la province de Manitoba, sous son seing et le sceau officiel de la dite Municipalité, à moi adressé et daté le vingt-troisième jour de Mai A.D. 1889, me commandant de prélever sur les divers terrains dans la dite Municipalité ci-après mentionnés et décrits, les arrérages respectivement dus sur iceux, ensemble avec les frais.

Je donne par les présentes avis qu'à moins que les dits arrérages et frais ne soient auparavant payés, je vendrai à l'enchère, dans la salle du Conseil de la Ville de Saint-Boniface, le deuxième jour de Juillet prochain, à onze heures de l'avant-midi, autant des dits terrains qu'il pourra être suffisant pour payer les taxes et toutes les charges encourues lors de et relativement à la vente et à la perception d'icelles tel qu'autorisé par l'Acte Municipal de Manitoba 1886, et ses amendements.

No.	Partie.	Section.	Township.	Rang.	Nombre d'acres.	Années.	Arrérages.	Dépenses.	Total.
18	N½ NE¼	2	10	4	80	1887 & 1888	$18 67	$2 00	$20 67
19	W½ NW¼ ..... E½ NE¼ .... E½ SE¼	5 6 7	10	4	240	do	31 08	3 00	34 08
20	SW¼ .... N½ SE¼	13 14	10	4	240	1886, 1887 & 1888	80 61	3 00	83 61
21	SW¼ & S½ NW¼	23	10	4	240	1887 & 1888	44 91	2 00	46 91
22	SE¼ & S½ NE¼..	26	10	4	240	1886, 1887 & 1888	65 27	2 00	67 27
23	NE¼	32	10	4	160	1887 & 1888	24 68	2 00	26 68
24	Deux milles extérieurs.........	Lot de Paroisse 64 & 65.			7½	do	8 87	2 00	10 87
25	Tout	104..............			24¾	1886, 1887 & 1888	47 15	2 00	49 15
26	Tout	110..............			23	1886, 1887 & 1888	60 83	2 00	62 83
27	....	Pt 109			1	1887 & 1888	4 97	2 00	6 97
28	Tout	111..............			76	1886, 1887 & 1888	48 23	2 00	50 23
29	½	119..............			34 44/100	1887 & 1888	33 32	2 00	35 32

Daté à Saint-Boniface, ce 23ème jour de Mai A.D. 1889.

EDWARD R. LLOYD, Trésorier.



AVIS.

Ville de Saint-Boniface.

Vente de Terrains pour Arrérages de Taxes.

En vertu d'un mandat émané par le Maire de la Ville de Saint-Boniface, dans la province de Manitoba, sous son seing et le sceau officiel de la dite Ville, à moi adressé et daté le treizième jour de Mai A.D. 1889, me commandant de prélever sur les divers terrains dans la dite ville ci-après mentionnés et décrits, les arrérages respectivement dus sur iceux, ensemble avec les frais.

Je donne par les présentes avis qu'à moins que les dits arrérages et frais ne soient auparavant payés, je vendrai à l'enchère, dans la salle du Conseil, en l'Hôtel-de-Ville de Saint-Boniface, MARDI, le DIX-HUITIÈME jour de JUIN prochain, à onze heures de l'avant-midi, autant des dits terrains qu'il pourra être suffisant pour payer les taxes et toutes les charges encourues lors de et relativement à la vente et à la perception d'icelles tel qu'autorisé par l'Acte Municipal de Manitoba 1886, et ses amendements.

No.	Description du terrain.			Grandeur du lot en chaines	Années d'arrérages.	Arrérages.	Frais d'annonces, etc.	Total.
	Numéro du lot.	Bloc.	Lot de paroisse.					
123	1047	....	R.C.M.	1 x 2	1886, 1887 & 1888	$18 63	$2 00	$20 63
124	1088	....	do	do	1887 & 1888	10 40	2 00	12 40
125	1089	....	do	do	do	10 40	2 00	12 40
126	24	76	....	do	do	18 77	2 00	20 77
127	309	76	....	1½ x 2	do	27 72	2 00	29 72
128	412	76	....	do	do	26 62	2 00	28 62
129	½ Est	2	76	4 x 5	do	35 31	2 00	37 31
130	½ Ouest 509	....	76	¾ x 2	do	36 47	2 00	38 47
131	527	....	76	1 x 2	do	30 47	2 00	32 47
132	533	....	76	do	1887	10 58	2 00	12 58
133	633	....	76	1 x 2	1887 & 1888	26 40	2 00	28 40
134	½ Ouest 635	....	76	½ x 2	do	6 93	2 00	8 93
135	644	....	77	1 x 2	do	36 04	2 00	38 04
136	646	....	77	do	do	13 86	2 00	15 86
137	½ Est 647	....	76	½ x 2	do	8 75	2 00	10 75
138	½ Est 649	....	76	½ x 2	do	10 40	2 00	12 40
139	706	....	76	2 x 5	do	142 45	2 00	144 45
140	734	....	76	1½ x 2	do	31 62	2 00	33 62
141	736	....	76	do	do	38 55	2 00	40 55
142	831	....	76	1½ x 2	do	33 27	2 00	35 27
143	833	....	76	do	do	38 55	2 00	40 55
144	929	....	76	½ x 1	do	20 79	2 00	22 79
145	2	....	78	¾ x 1½	do	7 27	2 00	9 27
146	4	....	78	do	do	7 39	2 00	9 39
147	6	....	78	do	do	7 27	2 00	9 27
148	17	....	78	¾ x 2 30/100	do	6 98	2 00	8 98
149	26	....	78	75/100 x 1½	do	5 72	2 00	7 72
150	B	4	81	1 x 1	do	14 35	2 00	16 35
151	6 à 11 incl.	4	81	35/100 x 1 75/100 c.	do	1 87	2 00	3 87
152	....	F	81	1 x 1	do	2 77	2 00	4 77
153	1, 2, 3, 4	10	87	35/100 x 1¾ ch.	do	104 50	2 00	106 50
154	1 & 2	2	89	½ x 1 chaque	do	1 99	2 00	3 99
155	8, 9, 10	2	89	1x2 chaque	do	14 12	2 00	16 12
156	11 & 12	2	89	1x2 chaque	do	7 78	2 00	9 78
157	18, 19, 20	2	89	do	do	16 61	2 00	18 61
158	½ Est	4	89	4 x 5	do	20 80	2 00	22 80
159	½ Est	5	89	do	do	20 80	2 00	22 80
160	Tout	7	89	4 x 10	do	47 08	2 00	49 08
161	4	8	89	1 x 2	do	5 72	2 00	7 72
162	½ Est 8	8	89	½ x 2	do	2 77	2 00	4 77
163	9	8	89	1 x 2	do	5 54	2 00	7 54
164	18, 19, 20	10	89	1x2 chaque	do	14 12	2 00	16 12
165	17	15	89	1 x 2	do	12 12	2 00	14 12
166	3 & 4	....	91	3½ x 5 74/100	do	58 37	2 00	60 37
167	5	....	91	70/100 x 2 1/100	do	2 00	2 00	4 00
168	6 à 11 incl.	....	91	½ x 1 88/100 ch.	do	9 18	2 00	11 18
169	16, 17, 18	....	91	do	do	4 95	2 00	6 95
170	19 à 23 inc.	....	91	do	do	9 31	2 00	11 31

Daté à Saint-Boniface, ce 13me jour de Mai A.D. 1889.

EDWARD R. LLOYD, Trésorier.

PETITES NOTES DE L'ASSOCIATION ATHLETIQUE DE SAINT-BONIFACE.

Tel qu'annoncé dans le dernier numéro de notre journal, l'Association donnera un pique-nique demain, le 24 mai, jour de la fête de la Reine. On ne saurait trop inviter la population de la ville à assister à cet amusement. Ce sera encourager l'Association dans sa marche bienfaisante. Le programme que nous donnons montre que la journée sera bien employée.

GRAND PIQUE-NIQUE

DONNÉ PAR LES

Membres Actifs de l'Association Athlétique de Saint-Boniface,

Le 24 Mai 1889.

1ÈRE PARTIE.

10 heures a.m.—Départ des Membres de l'Association pour le terrain du pique-nique.

10.45 hrs. a.m.—Grande partie de "Base-Ball" entre le club de Sainte-Anne et celui de l'Association.

1 heure p.m.—Lunch servi aux tables de rafraîchissements

2ÈME PARTIE.—COURSES :

Course de 100 verges, pour tout concurrent.

Course de 100 verges, pour garçons au-dessous de 15 ans.

Course d'un quart de mille.

Course d'un mille.

Course en allumant une pipe.

Course à trois jambes.

SAUTS :

Saut d'arrêt en longueur.

Saut de course en longueur.

Saut à cloche-pieds (hop, step and jump).

Saut d'arrêt en hauteur.

Saut de course en hauteur.

Saut à la perche.

Tug of War entre les deux clubs de Base Ball.

Tout Saint-Boniface est chaleureusement invité à assister à ce grand pique-nique. Les Dames surtout rehausseraient l'éclat de la fête par leur présence.

Le lieu du pique-nique est un peu plus loin que l'endroit nommé Coulée de Plouffe.

Il y aura un omnibus qui partira du coin des avenues Taché et Provencher.

8 hrs. p.m.—Grande réunion des Membres Actifs dans les salles de l'Association.

DIEU SAUVE LA REINE.

Comme on le voit les amusements ne manqueront pas. La partie de "Base Ball" aura lieu le matin à 10.45 hrs. Les rafraîchissements et le lunch sera donné par l'Association, ainsi on peut dès le matin se rendre sur les lieux.

⁂

L'Association Saint-Jean-Baptiste a remis à l'Association Athlétique de Saint-Boniface la partie du programme qui concerne les jeux et les amusements. L'Association qui a nommé un comité de six a siégé dès lundi soir et a élaboré son programme qu'elle devra soumettre au comité de régie de la société Saint-Jean-Baptiste dimanche prochain. On nous annonce un programme tout à fait nouveau et très varié.

⁂

Le 19 mai, l'Association a tenu une assemblée générale. M. C. H. Royal, le président, a parlé longuement sur différentes questions importantes. A cette assemblée on a élu M. J. F. Prud'homme trésorier de l'Association en remplacement de M. H. McDermott, démissionnaire.

⁂

Les salles de l'Association sont dans l'ancien Hôtel Beauregard. Elles ne seront ouvertes que la semaine prochaine. Inutile de dire que ces salles ne seront que pour les membres honoraires et aux membres actifs.

⁂

Le conseil de l'Association a lancé un défi au club de Base Ball du club des rameurs de Winnipeg. La partie devait avoir lieu samedi dernier, mais le dernier club n'a pu accepter le défi pour des raisons très légitimes. La partie est ainsi remise à plus tard.

SPORT.

Chronique Locale.

—Demain, jour de la fête de la Reine.

—M. Modeste Lamontagne a acheté une machine à vapeur pour sa briqueterie.

—M. M. A. Kéroack va ouvrir une librairie sur la rue Lombard à Winnipeg.

—Il y aura une assemblée de l'Association Saint-Jean-Baptiste, dimanche prochain, à 2 heures.

—Nous publions ailleurs la liste des propriétés à vendre pour taxes dans la municipalité de Saint-Boniface.

—Une dizaine de Canadiens sont arrivés vendredi dernier de la province de Québec pour se fixer dans Manitoba.

—La société entre MM. Allaire & Turner, marchands de bois, vient d'être dissoute. M. Allaire continue les affaires.

—M. Félix Gentès est à se faire construire une résidence sur la rue Dumoulin, près de l'ancien hôtel Beauregard.

—L'Association Saint-Jean-Baptiste a décidé de faire l'achat d'une bannière. Cette bannière sera prête pour le 24 juin prochain.

—A cause du mauvais temps, l'encan qui devait se faire hier chez M. Achille Langevin a été remis a 2 heures samedi, le 25 courant.

—Trouvé hier soir un paquet de marchandises venant du magasin de la Cie de la Baie d'Hudson. On peut le réclamer à nos bureaux.

—Les contrats pour la construction de l'embranchement du *N. P. & M.* de Morris à Brandon ont été accordés. Les entrepreneurs sont MM. Egan & Frères, Mann & Frères, J D McArthur, Dennison, M. McCrimmon et George Strevel, de Winnipeg, et MM. Erwin et McAnnamy, de Saint-Boniface.

—La maison Anderson & Lemieux devient de plus en plus populaire avec la population française. M. Lemieux nous dit qu'il est parfaitement satisfait de l'encouragement qu'il reçoit d'elle. Il n'en peut être autrement, quand on pense aux prix modérés auxquels ils vendent leurs marchandises.

Chronique de la Province.

Letellier.

21 mai.—La station entre Saint-Jean-Baptiste et West-Lynne sur le *Northern Pacific & Manitoba* avait d'abord reçu le nom de Catherine. La Cie du chemin de fer en changeant cette appellation a donné à cette station le nom de Letellier qui est le nom du township vis-à-vis lequel elle se trouve. Nous espérons que le département des postes suivra cet exemple et que le nom du bureau de poste se modifiera comme le nom de la station a été. Autrement il y aurait confusion.

Saint-Eustache,

22 mai.—M. Romuald Bacon, qui demeurait au Lac Manitoba, est arrivé pour se fixer sur une terre qu'il possède ici.

—M. J. H. Lavoie s'est bâti une jolie maison et doit en prendre possession cette semaine.

—Douze nouveaux colons se sont établis ici depuis quelques mois. Ce sont MM. Médéric Fillion, James Davy, deux MM. Bouchard, R. Bacon, M. Gamache, Moïse Ménard, Prudent Noiseux, Z. Poissant, N. Cayier, P. Létourneau et Fréd. Létourneau.

Les uns ont acheté des emplacements dans le village et les autres des terres.

—Notre village compte maintenant une trentaine de maisons.

—M. Frédéric Létourneau est entré dans la maison qu'il s'est fait construire près de l'église.

—Depuis le 1er mai, nous avons au milieu du village notre bureau de poste qui était distant d'un mille. C'est M. F. Létourneau qui remplace M. Burke comme maître de poste.

—Notre paroisse offre tous les avantages possibles aux cultivateurs. Rien ne nous manque en fait de bois, eau, foin et terre propre à la culture. Qu'on prenne la peine de venir visiter notre paroisse et l'on jugera.

Echos du Nord-Ouest.

Edmonton.

13 mai.—Le Rév. H. Grandin, de l'église Saint-Joachim, ici, a été transféré au Lac LaBiche.

—Les Sauvages de la réserve d'Alexandre, à l'ouest de Saint-Albert, ont mis 175 acres de terre en culture cette année ; ils ont semé surtout du blé et de l'orge. Ceux de la réserve de Michel ont ensemencé 100 acres pour leur part.

—Le *Bulletin* dit que la chasse à l'ours, pendant l'hiver dernier, a été des plus abondantes. Les Sauvages de la bande d'Alexandre au nombre d'un peu plus de 200, en comptant les hommes, les femmes et les enfants, ont mis sur le marché 114 peaux d'ours arrivés à toute leur grosseur et environ la moitié autant de peaux d'oursons. Ceux du Lac Sainte-Anne en ont apporté 100.

NAISSANCES.

DUBUC.—En cette ville, le 17 courant, la femme de son honneur le juge Dubuc, une fille.

LÉTOURNEAU.—A Saint-Eustache, le 17 courant, Madame Frédéric Létourneau, un garçon.

SIOUX.—En cette ville, le 18 courant, Madame John Sioux, une fille.

CORBEIL.—En cette ville, le 16 courant, Madame Henri Corbeil, un garçon.

DUSSIAUME.—A Saint-Vital, le 12 courant, Madame Isidore Dussiaume, un garçon.

DECES.

SANSREGRET.—A Saint-Vital, le 19 courant, à l'âge de 63 ans, Dame Geneviève Carrière, veuve de feu Louis Pontbriand dit Sansregret.

On DEMANDE

Une bonne fille Canadienne sachant travailler pour faire l'ouvrage dans une famille française de trois personnes. S'adresser chez Madame Labonde, No. 81 rue Bannatyne-Ouest, coin de la rue Dagmar, Winnipeg. 1ins 2 ·5.89.

PERDUE.

Mercredi dernier, le 15 courant, quelque part sur l'Avenue Taché, la somme de $10.00 en deux billets de $5.00. Récompense de $2.00 à qui rapportera le montant au bureau du *Manitoba*.

LÉON RAJOTTE, Sainte-Anne, Man.

1ns 23.5.89

PERDUE.

Partie du bureau de poste de Suthwyn, une petite jument brune, tache blanche dans le front et étampée sur l'épaule droite. La personne qui ramènera l'animal à M. Allan McRae, au bureau de poste de Suthwyn, recevra une récompense libérale.

3ins 23.5.89

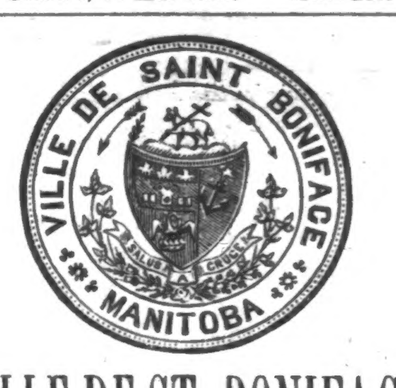


AVIS.

Avis est par le présent donné que toutes communications se rapportant aux affaires qui concernent le département des Affaires Sauvages, doivent être adressées à l'honorable E. Dewdney, comme surintendant général des Affaires Sauvages, et non comme ministre de l'intérieur, ou au soussigné. Tous les officiers du département devraient adresser leurs lettres officielles au soussigné.

L. VANKOUGHNET,
Député surintendant général des Affaires Sauvages.

Département des Affaires Sauvages,
Ottawa, 11 Mai 1889. 13ins 23.5.89



VILLE DE ST. BONIFACE

AVIS

Avis est par le pré[illegible]

1o. Que le rôle [illegible] pour la ville de Sain[illegible] nant déposé ;

2o. Que le public [illegible] rôle au bureau du sc[illegible]

3o. Que les pers[illegible] plainte contre le dit rôle devront le faire dans le délai fixé par la loi ;

4o Que le conseil siègera en COUR DE RÉVISION le 8 JUILLET 1889, à L'HOTEL DE VILLE, à 7.30 p.m., pour recevoir toutes plaintes contre le dit rôle.

Donné à Saint-Boniface, en mon bureau, ce 14ème jour de mai A.D. 1889.

P. F. SOUCY, Greffier.

3ins 16.5.89

POOR COPY

AGRICULTURE.

MOYEN D'UTILISER LE POUSSIER DE FOIN POUR LA NOURRITURE DES ANIMAUX.

On tient généralement le poussier de foin pour un déchet détestable et l'on en tire aucun parti sérieux ; voici la manière dont on peut l'utiliser pour la nourriture des animaux :

A défaut de crible, on prend une caisse légère dont on a troué tout le fond à l'aide d'une vrille. On verse le poussier de foin dans cette caisse et on la secoue comme s'il s'agissait de tamiser de la farine avec un sas. On prend ensuite le poussier qui a passé à travers ce tamis, on le met dans un seau et on l'arrose avec de l'eau bouillante. Au bout de dix minutes ou un quart d'heure d'infusion, on blanchit le tout avec une ou deux poignées de farine d'avoine ou avec des recoupes. On remue bien cette bouille et on la donne aux porcs, alors qu'elle n'est plus que tiède, non pour les engraisser, mais pour les entretenir et les développer en taille, au moment où les pâturages, les racines et les patates font défaut. Ce mode de nourriture est excellent. Qu'on en fasse l'essai.

SEMENCE DE MAUVAISES PLANTES

Le cultivateur doit faire en sorte qu'il ne propage pas sur ses terres les mauvaises herbes, et, à cet effet, il doit semer des graines bien pures.

Tous les composts formés avec les débris provenant des curures de fossés, des nettoyages des jardins, doivent être employés sur les prairies et non sur les champs cultivés (à moins cependant qu'on ne les ait laissé se décomposer avec de la chaux). Les grains de mauvaises herbes restent et se conservent dans le sein de la terre en attendant qu'elles se trouvent placées dans des conditions favorables à leur germination. Il est donc important de faire apparaître ces conditions par des labours légers, pour détruire les jeunes plantes par des hersages donnés par un temps sec. Ce procédé simple permet d'en faire une grande destruction. La herse détruit les mauvaises herbes, aère, ouvre, mélange le sol, met en contact plus immédiat les différents éléments qui le composent ; le hersage doit se faire par un beau temps, et devra être plus ou moins énergique : c'est au cultivateur à en juger. On détruira les plantes nuisibles qui seront apparues, et, de plus, on agira favorablement sur le développement de la récolte.

VEAUX ATTAQUES PAR LA DIARRHÉE.

M. Mathieu Dombasle, au sujet des veaux qu'on élève, donne le conseil suivant pour ceux attaqués de la diarrhée :

" La diarrhée est à peu près la seule maladie à laquelle les veaux soient sujets pendant la période qui précède le sevrage. Si l'on n'y remédie pas promptement, l'animal perd appétit et cesse de profiter. On a indiqué un grand nombre de remèdes contre cette maladie. Je n'en ai jamais employé qu'un, qui a toujours été suivi d'une prompte guérison ; il consiste à ne donner aux veaux malades que du lait coupé avec de l'eau d'orge. Cette dernière se prépare de la même manière que pour les tisanes destinées aux hommes, c'est-à-dire en faisant bouillir 5 à 6 pintes d'eau avec une pinte d'orge. On jette la première eau aussitôt que le grain est crevé, et on en ajoute de nouvelle, qu'on laisse bouillir pendant une heure au moins. Les veaux refusent quelquefois de boire le lait auquel on a mêlé une portion considérable d'eau d'orge ; on commence alors par ne mettre qu'un quart de cette dernière, puis on augmente la proportion jusqu'à moitié ou les deux tiers, si la maladie se prolonge. On ne remet le veau au lait pur que lorsque la diarrhée a totalement disparu."

G. des Campagnes.

L'ÉLEVAGE DU BÉTAIL.

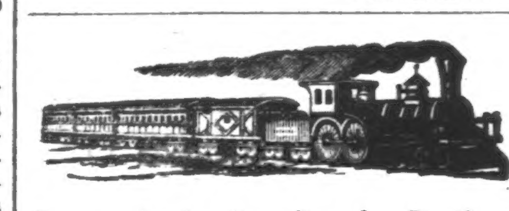
Le révérend curé Labelle, dans son magnifique rapport sur l'état de l'Agriculture de la province de Québec, dit ces paroles pleines d'à-propos :

" Il est prouvé, par des faits indéniables, que l'élevage des bestiaux, (à moins de cultiver près des villes) pour la fabrication du beurre et du fromage, est l'exploitation la plus payante. J'ai toujours remarqué que le cultivateur qui s'y livrait avec patience et intelligence s'enrichissait à vue d'œil, tandis que ses voisins, qui suivaient les vieilles routines, végétaient autour de lui. Le premier multipliait avec succès ses animaux, et par là même, l'abondance de ses engrais, lesquels décuplaient la capacité productive de son sol pour les grains, les légumes et les fourrages. L'objection des longs hivers est résolue par la construction des silos et je ne doute pas que celui qui adopte ce mode d'utiliser ses fourrages, en recueillera les plus grands profits, comme nous l'attestent les meilleurs agronomes."

DÉPENSE DES VOLAILLES.

La dépense annuelle en grains pour une poule, lorqu'elle est nourrie de manière à donner quelque profit, varie de 50 cts à une piastre. Voici ce que dit à ce sujet un éleveur de volailles : " Tenant un compte régulier des dépenses occasionnées pour la nourriture de mes poules, j'ai pu me convaincre que chacune d'elles dépensait annuellement la valeur de 70 cts en grains. J'en garde un grand nombre et elles ont à leur disposition un parcours à peu près illimité. Je ne tiens aucun compte des déchets du jardin et de la cuisine qu'elles reçoivent comme nourriture. Avec un nombre plus limité de poules, tout particulièrement sur une ferme, la dépense en grains pour chaque poule peut être réduite à 50 cts ; tandis que les poules qu'on est obligé de tenir dans un espace étroit, dépensent à peu près la valeur d'une piastre en grains."





Chemin de fer Canadien du Pacifique

SERVICE DES CONVOIS

DEPUIS LE 11 NOVEMBRE 1888.

STATIONS	DÉPART.	ARRIVÉE.
	Allant Est	Al. Ouest.
Winnipeg †	D 17.00	C 12.00
Portage du Rat	24 01	4.55
Ignace	7 20	22.00
Savanne	10.40	18.30
Port-Arthur	E 14.30	B 14.30
	Al. Ouest.	Allant Est.
Winnipeg †	A DÉ 13.20	A AR 16.00
Portage la Prairie	13.52	13.37
Carberry	17.57	11.46
Brandon	C 18.15	A 10 45
Virden	20.10	7.41
Elkhorn	21.00	7.00
Moosemin	21.55	5.57
Broadview	23.55	4.10
Qu'Appelle	2.20	1.28
Regina	D 3 45	D 23.55
Moosejaw	AR 5 35 / DÉ 5.50	DÉ 22.05 / AR 21.55
Swift Current	10.30	17.25
Maple Creek	14.18	13.24
Dunmore	16.42	11.07
Medicine Hat	17.30	10.50
Gleichen	23.00	5 50
Calgarry	C 1.20	3.35
Canmore	4.40	C 24.35
Banff	5.20	23.45
Field	8 35	21.25
Donald	11.10	17.55
Glacier House B. C.	12.35	14.30
Revelstoke	15.40	11.10
Kamloops	H 21.23	4.55
Savonas	.....	B .....
Ashcroft	24.45	2.07
North Bend	AR 7.10 / DÉ 7.35	DÉ 19 51 / AR 19.26
Agassiz	11.09	15.52
New Westminster	14.10	13.00
Vancouver	14.15	12.45
Victoria	H 21.00	3.00
	Allant Sud	All. Nord.
Winnipeg †	A DÉ 10.30	A AR 20.30
Dominion City	13.55	17.05
Emerson †	A AR 14.30	A DÉ 16.30
	All. Nord.	Allant Sud
Winnipeg	G 15.30	F AR 9.15
Selkirk Ouest	G 17.30	F DÉ 7.30
	Al. Ouest.	Allant Est.
Winnipeg	G DÉ 9.00	G AR 14.20
Stony Mountain	10.00	13.30
Stonewall	G AR 10.30	G DÉ 13.00
	Allant S.O.	Allant N.E
Winnipeg †	F DÉ 12.30	G AR 15.30
Headingly	13.23	14.40
Barnsley	15.40	16.15
Treherne	18.38	9.32
Holland	F 19.35	G 8.35
Cypress River	20.20	7.50
Glenboro†	F 21.00	DÉ 7.15

All. S.-Ouest.			All. Nord-Est	
9 45	F12 40	D†WinnipegA	F12 50	15 35
11 20	14 27	......Morris......	11 20	13 32
11 47	15 15	†..Rosenfeldt..	10 52	12 55
13 35	15 55	Ar...Gretna ...	10 25	16 55
....	16 32	†...Morden.....	....	11 45
....	18 00	... Manitou ...	....	10 22
....	19 04	..Pilot Mound..	......	9 12
....	19 15	..Crystal City..	....	9 05
....	20 05	.. Cartwright ..	....	8 17
....	20 24	...Holmfield ...	....	7 54
....	20 48	...Killarney ...	....	7 22
....	21 42	ABoissevain D	....	6 12
....	22 30	A Deloraine D	F	5 15

† Stations où l'on peut manger.

RÉFÉRENCES.

A. Tous les jours. B. Tous les jours excepté le mardi. C. Tous les jours excepté le mercredi D. Tous les jours excepté le jeudi. E. Tous les jours excepté le vendredi. F. Les lundis, mercredis et vendredis. G. Les mardis, jeudis et samedis. H. Tous les jours excepté le samedi. K. Tous les jours excepté le lundi.

CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

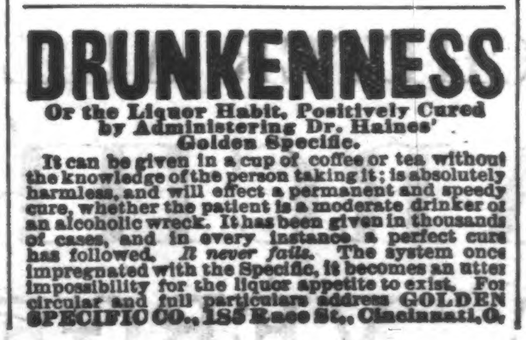
Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre.

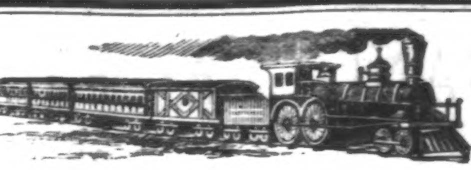
Entre Brandon et Donald d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Donald d'après le temps moyen du Pacifique.

GEO. OLDS, Gér. Gén. du fret. — LUCIUS TUTTLE, Gér. du fret des pass.

WM. WHITE, Surint. Général. — ROBERT KERR, Agt Gén. des Pass.

jno.18.12.84.





CHEMIN DE FER

NORTHERN PACIFIC ET MANITOBA.

HEURES DES CONVOIS

DEPUIS LE 9 AVRIL 1889.

Tous les jours excepté le dimanche.	Express No. 51 tous les jours.	Temps moyen du centre. Stations.	Milles.	Express No. 54 tous les jours.	Tous les jours ex'té. le dim.
1.25pm	1.40pm	A...Winnipeg...L.	..	9.10a	p.m. 4.09
1.10pm	1.32pm	.Emb. du Portage.	..	9.20a	4.15
12.47pm	1.19pm	....St. Norbert....	9	9.37a	4 38
11.55am	12.47pm	...Ste. Agathe....	24	10.19a	5.36
11.24am	12.27pm	...Silver Plains...	33	10.45a	6.11
10.56am	12.08pm	......Morris......	40	11.05a	6.42
10.17am	11.55am	.St. Jean-Baptiste.	47	11.23a	7.07
9.40am	11.33am	.....Letellier.....	56	11.45a	7.45
8 55am	11.00am	L..West-Lynne..A.	65	12.10p	8.30
8.40am	10.50am	L...Pembina....A.	66	12.35p	8.45
	6.25am	..Winnipeg Junc..	..	8.50p	
	4.40pm	...Minneapolis...	..	6.35a	
	4.00pm	L....St. Paul....A	..	7.05a	
	6.40pm	......Helena......	..	4.00p	
	3.40pm	.....Garrison.....	..	6.35p	
	1.05am	.....Spokane.....	..	9.55a	
	8.00am	.....Portland.....	..	7.00a	
	4.20am	......Tacoma......	..	6.45a	

p.m. 2.30		a.m. 8.00	.....St. Paul.....	a.m. 7.30	p.m. 3.00	p.m. 7.30
p.m. 10.30	a.m. 7.00	a.m. 9.30	.....Chicago.....	a.m. 9.00	p.m. 3.10	p.m. 8.15
p.m. 6.45	p.m. 10.15	a.m. 6.00	.....Detroit.....	p.m. 7.15	p.m. 10.45	a.m. 6.10
	a.m. 9.10	p.m. 9.05	.....Toronto.....	a.m. 9.10	.....	p.m. 9.05
	a.m. 7.00	p.m. 7.50	....New York....	a.m. 7.30	p.m. 8.50	p.m. 8.50
	a.m. 8.30	p.m. 3.00	.....Boston.....	a.m. 9.35	p.m. 10.50	p.m. 10 50
	a.m. 9.00	p.m. 8.30	....Montréal....	p.m. 8.15	.....	a.m. 8.15

Chars Dortoirs palais et chars Réfectoires

A CHAQUE CONVOI.

J. M. GRAHAM, Gérant général. — H. SWINFORD, Agent général.

GRANDE VENTE DE TERRES !

Le soussigné est autorisé par l'honorable COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON, d'offrir en vente plus de

100,000 acres de terrain

Situés à l'est de la Rivière Rouge, à

DES PRIX RELATIVEMENT PEU ÉLEVÉS

ET AUX CONDITIONS

DE PAIEMENT LES PLUS FACILES.

Ces terrains sont composés des sections 8 et 26 de chaque township et de lots de rivière sur la Rivière Rouge, situés dans les paroisses de Saint-Norbert, Sainte-Agathe, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Pie, dont suit la liste :—

D'après les arpentages de l'ancienne paroisse de Saint-Agathe :

Lot No.	Superficie		Lot No.	Superficie	
Lot No. 7	—Superficie 144	acres	Lot No. 276	—Superficie 143	acres
" 9,	" 152	"	" 278,	" 141	"
" 168,	" 68	"	" 280,	" 141	"
" 170,	" 105	"	" 282,	" 140	"
" 184,	" 144	"	" 284,	" 64	"
" 186,	" 144	"	" 286,	" 67	"
" 188,	" 137	"	" 288,	" 77	"
" 190,	" 131	"	" 435,	" 132	"
" 192,	" 128	"	" 437,	" 133	"
" 194,	" 126	"	" 439,	" 135	"
" 196,	" 127	"	" 486,	" 171	"
" 198,	" 128	"	" 506,	" 161	"
" 244,	" 123	"	" 632,	" 164	"
" 274,	" 79	"			

Pour plus amples renseignements s'adresser à

BUREAUX : A. A. C. LARIVIÈRE.

Avenue Provencher, pres du pont, Saint-Boniface.

jno. 10.5.88.

